

GÉRARD CAPDEVILLE

LES DIEUX FULGURANTS DANS LA DOCTRINE ÉTRUSQUE

Tuscorum litterae nouem deos
emittere fulmina existimant...

(Plin., *N.H.*, 2, 138)

Si l'on en croit tous les exposés modernes sur la religion étrusque¹, il paraît assuré que la doctrine kéraunoscopique, qui en constitue un élément essentiel, admet que neuf dieux ont le pouvoir de lancer la foudre, Tinia – que nos sources latines appellent Jupiter – étant pourvu de trois carreaux et chacun des huit autres d'un seul; une attestation explicite de ce théologème est fournie par PLINE (*N.H.*, 2, 138), qui lui oppose la croyance romaine, laquelle ne reconnaît que deux dieux fulgurants et deux sortes de foudres, se distinguant par le moment de leur apparition:

Tuscorum litterae nouem deos emittere fulmina existimant, eaque esse undecim generum; Iouem enim trina iaculari. Romani duo tantum ex iis seruauere, diurna attribuentes Ioui, nocturna Summano, rariora sane eadem de causa frigidioris caeli.

On cherche en général une confirmation de ces données dans un passage de l'interpolateur de SERVIUS (*Aen.*, 1, 42) – qui invoque l'autorité de VARRON (*Ant. diu.*, 3, fr. 55 Cardauns) –, mais cela n'est possible qu'au prix de corrections et d'approximations. Dans la dernière édition disponible, celle de l'Université de Harvard (Lancaster [Penn.], 1946), ce texte se lit ainsi:

Sed cum Varro Divinarum quinto quattuor diis fulmina adsignet, inter quos et Mineruae, quaeritur cur Minerua Iouis fulmen miserit. Antiqui <non> Iouis solius

¹ En la matière, l'ouvrage fondamental reste celui de C. O. THULIN, *Die etruskische Disziplin*, GHÄ, 11, 1905, n° 5 [1906], 128 p.; 12, 1906, n° 1, 54 p. + 3 pl.; 15, 1909, 1, 158 p.; c'est dans la première partie que se trouve l'exposé sur *Die Blitzlehre*, et plus particulièrement le chapitre sur *Die Blitzgötter und ihre Manubien* (22-49). Parmi les traités postérieurs, qui n'apportent guère de nouveautés sur le point qui fait l'objet de cette étude, on peut citer: C. CLEMEN, *Die Religion der Etrusker* (= *Untersuchungen zur allgemeinen Religionsgeschichte*, 7) (1936) 48-50; G. DUMÉZIL, *La religion romaine archaïque, avec un appendice sur la religion des Etrusques* (1966) 605-616; A. J. PFIFFIG, *Religio Etrusca* (1975) 127-138.

putauerunt esse fulmen, nec id unum esse, ut testantur Etrusci libri de fulguratura, in quibus duodecim genera fulminum scripta sunt, ita ut est Iouis, Iunonis, Mineruae, sic quoque aliorum.

Puis l'interpolateur reprend, avec une modification sur laquelle nous reviendrons, le texte de base, qui fournit ici ce que l'on considère généralement comme la transcription latine du terme étrusque désignant la foudre:

In libris Etruscorum lectum est iactus fulminum manubias dici et certa esse numina possidentia fulminum iactus, ut Iouem, Vulcanum, Mineruam. (S) | inter quae etiam Minerua est, sicut supra dictum est. (DS)

Comme on le voit, aucun des deux chiffres fournis par PLINE – neuf dieux fulgurants, onze foudres – ne se retrouve ici mais on peut y arriver par quelques manipulations. La première consiste à admettre que *quinto* et *quattuor* transcrivent en fait des nombres écrits primitivement en chiffres romains et abusivement séparés en *V IIIII*, alors qu'il aurait fallu lire *VIIII*, soit *nonem diis*, le livre du traité de VARRON devant être suppléé². Quant aux espèces de foudre, on peut supposer que le commentateur de Virgile a, par inadvertance, additionné les neuf dieux fulgurants aux trois carreaux de Jupiter, sans prendre garde que Jupiter faisait déjà partie des neuf dieux.

Mais le problème le plus grave est posé par le début de la seconde phrase, dont le texte transmis par les manuscrits semble aller à l'encontre de la doctrine des dieux fulgurants multiples; car ce texte – que l'on trouve, sans correction, dans l'édition de G. THILO (Leipzig, 1884) – est:

Antiqui Iouis solius putauerunt esse fulmen.

<non> n'est qu'une correction proposée par G. CUPER dès 1676³ mais que les éditeurs de Harvard sont en fait les premiers à avoir admise. Il est toujours délicat d'ajouter une négation, puisque cela revient à inverser le sens du texte transmis,

² La correction a été proposée par G. SCHMEISSER, *Quaestionum de Etrusca disciplina particula*, diss. Breslau (1872), 17 précisément d'après le texte de PLINE. Pour que le génitif *Diuinarum* ne reste pas en suspens, il faudrait lire exactement, selon lui: *Diuinarum <III> VIII diis*, ce qu'accepte le dernier éditeur des fragments de VARRON, B. CARDAUNS (Mayence-Wiesbaden (1976) comm. ad loc., t. 2, 163). Déjà R. MERKEL (*P. Ovidii Nasonis Fastorum libri sex*, Berlin (1841) praef., CXV) avait proposé de lire *III* pour l'indication du livre, car c'est probablement dans celui-ci, intitulé *De auguribus* selon AUGUSTIN (*Ciu.*, 6, 3), qu'il parlait des dieux fulgurants (cf. THULIN, *cit.*, 1, 24).

³ Dans son *Harpocrates seu Explicatio Imagunculae Argenteae Antiquissimae, sub Harpocratis figura ex Aegyptiorum instituto Solem repraesentantis*, Amsterdam (1676) 63; repris dans *Harpocrates sive, Explicatio imagunculae argenteae perantiquae quae in figuram Harpocratis formata repraesentat Solem. Eiusdem monumenta antiqua inedita*, Utrecht (1687) 100.

et beaucoup d'exégètes préfèrent conserver la leçon des manuscrits, en admettant qu'elle reflète un stade primitif de la doctrine, antérieur à la théorie classique des neuf dieux⁴; on pourrait aussi supposer que ces *antiqui* représentent la conception romaine avant l'influence étrusque. Il n'en reste pas moins que, sans correction, la phrase du scholiaste paraît incohérente, puisqu'elle commence en affirmant l'existence d'un seul dieu fulgurant et finit en citant trois, présentés comme des exemples parmi d'autres.

A côté de ce texte incertain, le seul autre qui puisse appuyer les informations de PLINE est un témoignage conservé par ARNOBE (*Nat.*, 3, 38), dans un développement sur les *di Nouensiles*, sur lesquels nous aurons à revenir: selon MANILIUS, un sénateur de l'époque de Sylla de bonne réputation scientifique bien qu'autodidacte⁵, ce terme désigne précisément les neuf dieux lanceurs de foudre:

Nouensiles . . . tradit . . . deos nouem Manilius, quibus solis Iuppiter potestatem iaciendi sui permiserit fulminis.

On remarque cependant qu'à s'en tenir à la lettre du texte, Jupiter est le seul véritable maître de la foudre, présentée comme unique – *sui fulminis* –, et qu'il ne fait pas partie des neuf dieux: on a donc ici une *manubia* unique pouvant être lancée par dix dieux!

Ainsi les deux seuls textes que l'on puisse rapprocher de celui de PLINE ne fournissent qu'un appui très approximatif à ses affirmations, et la doctrine des neuf dieux lanceurs de foudre reste donc bien fragile. Elle l'est d'autant plus qu'aucun des trois auteurs ne fournit la liste de ces dieux, ce qui pourtant aurait été naturel si cette liste avait figuré dans les traités d'*etrusca disciplina* qu'ils consultaient: les listes de dieux ne manquent pas – à commencer par le fameux distique des douze grands dieux d'ENNIUS (*Ann.*, 1, 60 - 61 W) – et l'on conçoit mal pourquoi, en dehors peut-être de MANILIUS, dont nous n'avons qu'un témoignage résumé par ARNOBE, on ne trouve que des « exemples »; c'est d'autant plus surprenant que cette liste aurait dû, par définition, être strictement limitative – comme l'affirme du reste SERVIUS (*Aen.*, 1, 42) en conclusion du passage précédemment cité:

Cauendum ergo est ne aliis hoc numinibus demus.

Comment respecter cette règle si l'on n'a pas la liste complète?

⁴ C'est notamment l'opinion de THULIN, *cit.*, 1, 23.

⁵ Comme l'indique PLINE (*N.H.*, 10, 4), qui le présente ainsi: *Manilius, senator ille maximis nobilibus doctrinis doctoro nullo.*

Plus curieux que les Anciens, les modernes ont tenté de la reconstituer, à partir de données dispersées dans diverses sources, sans que, du reste, leur origine étrusque soit chaque fois expressément affirmée: le fait que, selon PLINE, Rome ne reconnaisse que deux dieux fulgurants suffit apparemment à assurer que toute attribution de foudre à une autre divinité ne peut être qu'une croyance étrusque.

Avec des degrés divers de certitude selon les dieux concernés et les auteurs, on arrive ainsi à une liste, où figurent, dans l'ordre de probabilité et sous le nom latin que leur donnent toujours nos sources, les dieux suivants: *Iuppiter, Iuno, Minerva, Volcanus, Mars, Saturnus, Summanus, Hercules, Auster*.

*

Le dernier nom, à vrai dire, n'apparaît ni chez A. J. PFIFFIG, ni chez G. DUMÉZIL, et il n'est cité par C. O. THULIN que pour être rejeté. Son admission pourrait en fait s'appuyer sur deux témoignages: LUCRÈCE (5, 745), évoquant l'automne, cite:

... Auster fulmine pollens

et l'interpolateur de SERVIUS (*Aen.*, 8, 429) lui attribue une *manubia* au même titre que trois autres dieux de la liste:

Non nulli uero manubias fulminis his numinibus, id est Ioui, Iunoni, Marti et Austro uento, adserunt attributas, quod hoc loco ostendunt.

Mais l'expression de LUCRÈCE semble bien avoir une valeur purement météorologique⁶ et traduire simplement l'association du vent Auster et de la foudre, comme l'indique le contexte avec, notamment, l'évocation du Volturnus, associé, lui, au tonnerre, sans que les deux vents soient véritablement personnifiés (5, 744 - 745):

Inde aliae tempestate uentique secuntur,
altitonans Volturnus et Auster fulmine pollens.

Quant à l'affirmation du scholiaste, elle ne repose manifestement que sur le texte de VIRGILE lui-même, interprété tendancieusement, comme l'avoue du reste le dernier membre de phrase cité – quels que soient par ailleurs les *non nulli* anonymes auxquels il se réfère; la suite du commentaire montre d'ailleurs que les divinités citées sont expliquées de manière purement naturaliste, Auster représentant en fait le vent en général, tandis que les autres sont extraites

⁶ Pour THULIN, *cit.*, 1, 36, « dies ist natürlich nur ein poetischer Ausdruck ».

« de force », si l'on peut dire, du texte du poète, qui décrit la fabrication de la foudre par les Cyclopes (8, 429 - 430):

Tris imbris torti radios, tris nubis
aquosae
addiderant rutuli tres ignis et alitis
austri.

Nam cum dicit « tris imbris torti radios », Iouem significasse intellegitur; cum uero « tris nubis aquosae », Iunonem intellegit; cum autem « rutuli tres ignis » Martem; et sic adiectum « alitis Austri » <scilicet> uenti.

En réalité, il s'agit là d'une description poétique, peut-être inspirée de la fable grecque, mais sans rien d'étrusque; du reste, cette foudre composite est, pour le poète (8, 427 - 428), l'arme du seul Jupiter:

fulmen erat, toto genitor quae plurima caelo deicit in terras . . .

*

C'est aussi sur une référence poétique que repose l'insertion éventuelle d'Hercule dans la liste des neuf dieux fulgurants; à la fin de la tragédie de SÉNÈQUE, *Hercules Œtaeus* (1889-1896), le chœur, invoquant le héros divinisé, le prie de continuer à veiller sur la terre en détruisant les monstres comme il le faisait de son vivant, mais en utilisant la foudre dont il peut disposer désormais:

Sed tu, domitor magne ferarum
orbisque simul pacator, ades;
nunc quoque nostras respice terras
et si qua nouo belua uoltu
quatiet populos terrore graui,
tu fulminibus frange trisulcis: fortius ipso genitore tuo fulmina mittes.

THULIN, qui cite ce texte⁷, reconnaît qu'il ne suffit pas à fonder une certitude, mais il estime que l'image a pu être suggérée à SÉNÈQUE précisément par la connaissance qu'il avait des doctrines étrusques, grâce notamment à l'œuvre de CAECINA, sa source pour son exposé sur la kéraunoscopie toscane au livre second des *Naturales Quaestiones*. Mais justement SÉNÈQUE, comme on le verra, ne fait aucune allusion dans cet ouvrage à la théorie des neuf dieux; en outre, même s'il est vrai qu'Hercule paraît avoir joui d'une grande popularité chez les Etrusques, qui l'ont souvent figuré au milieu des grands dieux, rien n'indique que SÉNÈQUE ait voulu soudain terminer par un théologème étrusque un drame tiré tout entier de la mythologie grecque. Du reste, non seulement les

⁷ THULIN, *cit.*, 1, 36.

foudres évoquées ne sont pas caractérisées comme étant la propriété d'Hercule, mais la mention même de son père – Jupiter = Zeus – montre bien que c'est ce dernier qui en est le lanceur par excellence. Notons enfin que ces foudres sont qualifiées de *trisulcis*, ce qui est la caractéristique même de celles que lance Jupiter peut-être à l'origine de la théorie des trois *manubiae*.

*

Très incertain pour tous les commentateurs est également Summanus. En fait, on n'est incité à l'inclure dans la liste que par la phrase de PLINE (*N.H.*, 2, 138) citée plus haut, où après avoir évoqué les neuf dieux fulgurants étrusques, l'auteur indique:

Romani duo tantum ex iis seruauere, diurna attribuentes Ioui, nocturna Summano . . .

Pris à la lettre, *duo ex iis seruauere* signifie que Summanus, comme Jupiter, faisait partie des neuf dieux. Mais ce que l'on entrevoit de la nature de cette divinité obscure ne plaide guère en faveur d'une origine étrangère: son nom est probablement formé sur *sub + mane*, et il s'agit sans doute d'une ancienne épithète de Jupiter qui s'en est détachée pour un temps afin de représenter son aspect nocturne.

Il reste bien sûr la possibilité que Summanus soit l'*interpretatio romana* d'une divinité proprement étrusque, mais on en est alors réduit à des hypothèses tout à fait gratuites. Et l'on voit mal pourquoi, seul parmi les neuf dieux, celui-ci se serait distingué par le moment où il lançait sa foudre.

*

Il semble que le terrain soit plus solide avec Mars et Saturne. On peut en effet citer un texte de PLINE (*N.H.*, 2, 139) qui, après avoir évoqué les foudres qui paraissent sortir de terre, explique qu'en réalité celles-ci, caractérisées par l'absence de rebond, proviennent de la planète Saturne, tandis que les foudres incendiaires proviennent de la planète Mars:

Sed quia ex propiore materia cadunt, ideo creduntur e terra exire, quoniam ex repulso nulla uestigia edunt, cum sit illa ratio non inferi ictus, sed aduersi. A Saturni ea sidere proficisci subtilius ista consecrati putant, sicut cremantia a Martis, qualiter cum Volsinii, oppidum Tuscorum opulentissimum, totum concrematum est fulmine . . .

En fait c'est précisément la mention des planètes qui indique que nous ne sommes plus dans le système étrusque classique, mais dans un type d'explication

à prétention scientifique, dont PLINE avait déjà donné des éléments *avant* d'aborder la doctrine toscane; c'est ainsi qu'après avoir décrit (*N.H.*, 2, 32 - 34) les trois planètes supérieures, dans l'ordre Saturne, Jupiter, Mars – ou Hercule –:

32. Summum esse quod uocant Saturni sidus, ideoque minimum uideri et maximo ambire circulo ac tricesimo anno ad breuissima sedis suae principia regredi certum est... 34. Saturni autem sidus gelidae et rigentis esse naturae, multumque ex eo inferiorem Iouis circulum et ideo motu celeriore duodenis circumagi annis. Tertium Martis, quod quidam Herculis uocant, igne ardens solis uicinitate, binis fere annis conuerti, ideoque huius ardore nimio et rigore Saturni, interiectum ambobus, ex utroque temperari Iouem salutaremque fieri.

il explique (*N.H.*, 2, 82) que selon « les maîtres de la science », ce sont ces trois planètes qui lancent les foudres sur la terre:

Latet plerosque magna caeli adsectatione conpertum a principibus doctrinae uiris, superiorum trium siderum ignes esse qui decidui ad terras fulminum nomen habeant, sed maxime ex his medio loco siti, fortassis quoniam contagium nimii umoris ex superiore circulo atque ardoris ex subiecto per hunc modum egerat, ideoque dictum Iouem fulmina iaculari.

Ce n'est qu'ensuite (*N.H.*, 2, 138 *sqq.*) que PLINE parle de la doctrine étrusque des neuf dieux, et il est assez clair que celle-ci s'oppose en bloc à l'explication scientifique. Mais cette opposition apparaît tout aussi clairement à propos des foudres prétendument d'origine terrestre.

Une analyse précise du paragraphe 138 montre que l'auteur évoque d'abord la théorie étrusque des neuf dieux fulgurants et l'oppose à la théorie romaine, qui n'en a que deux; mais dans les deux cas, il s'agit uniquement de foudres « célestes »; il passe ensuite aux foudres « terrestres » par l'expression:

Etruria erumpere terra quoque arbitrat, quae infera appellat...

Le *quoque* indique bien que ces foudres ne sont pas comprises dans celles que lancent les neuf dieux, et il est donc vain d'y chercher de quoi compléter la liste.

La correction qu'apporte PLINE à la conception vulgaire, au nom de la science – *subtilius ista consecrati* (139) –, c'est que d'une part ces foudres proviennent elles aussi du ciel, mais se distinguent des autres par leur tracé rectiligne; d'autre part, en reprenant les principes scientifiques énoncés plus haut, que ces foudres sont celles qu'envoie la planète Saturne, l'une des trois à en lancer, avec Jupiter, la plus active – *maxime ex his medio loco siti* – et Mars, la plus destructrice, comme l'illustre la destruction de Volsinies, sur laquelle se conclut le paragraphe.

Le choix de cet exemple localisé en Etrurie n'implique en rien – quoi qu'en

pense THULIN⁸ – que la théorie qu’il illustre soit elle-même étrusque – au sens étroit et « théologique » du terme: il est normal que ceux qui contestaient les interprétations des théologiens toscans aient repris leurs exemples pour les expliquer autrement, démarche d’autant plus naturelle que leurs ouvrages devaient constituer une riche collection d’observations.

S’il est impossible d’utiliser un passage à intention scientifique pour rendre compte d’une doctrine théologique, les deux autres textes où Mars apparaît associé à la foudre ne sont pas plus probants. Nous avons déjà cité le commentaire de l’interpolateur de SERVIUS (*Aen.*, 8, 429) donnant comme dieux fulgurants Jupiter, Junon, Mars et Auster, mais nous avons vu qu’il n’y avait là qu’une extrapolation du scholiaste à partir d’une image de poète bien éloignée de la théologie étrusque. Reste un passage de LUCAIN (*B.C.*, 10, 199 - 201/205 - 207), portant sur les relations entre les planètes et les phénomènes climatiques:

Sideribus, quae sola fugam moderantur Olympi
 occurruntque polo, diuersa potentia prima
 mundi lege data est.
 frigida Saturno glacies et zona niualis
 cessit; habet uentos incertaque fulmina Mauors;
 sub Ioue temperies et numquam turbidus aert.

Comme on le voit, il s’agit ici d’astronomie et de météorologie, nullement de théologie.

Quant à Saturne, aucun texte autre que ceux de PLINE ne l’associe à la foudre. Pas plus que pour Auster, Hercule et Summanus, il n’est donc possible d’affirmer que Mars et Saturne étaient pour les Etrushues des dieux lanceurs de foudre.

*

Vulcain, lui, n’est attesté comme dieu fulgurant que dans le texte de SERVIUS (*Aen.*, 1, 42) cité au début de cette étude. Encore faut-il noter qu’il apparaît dans une énumération de trois noms, encadré par Jupiter et Minerve, ce qui constitue une séquence assez inattendue; cette étrangeté semble du reste avoir frappé l’interpolateur lui-même, puisque dans la partie du commentaire qui lui est propre il cite le groupement plus habituel Jupiter, Junon, Minerve – c’est-à-dire la triade capitoline – et que lorsqu’il reprend le texte de base, il remplace *ut Iouem, Vulcanum, Minernam* par *inter quae* [sc. *numina*] *etiam Minerva est*, comme s’il répugnait décidément à faire un lanceur de foudre d’un dieu qui,

⁸ THULIN, *cit.*, 1, 34.

dans toutes les représentations provenant de la mythologie grecque – la plus familière – est seulement son fabricant⁹ (cf. e. g. VIRGILE, *Aen.*, 8, 423 - 432; VALERIUS FLACCUS, *Arg.*, 2, 96 - 97).

*

Le dossier des deux déesses, Junon et Minerve, est un peu plus complexe. Toutes deux figurent, avec Jupiter, dans l'énumération que l'interpolateur de SERVIUS (*Aen.*, 1, 42) présente comme le début de la liste des dieux fulgurants donnée par les *Etrusci libri de fulguratura*. Et c'est précisément l'emploi de la foudre par Minerve qui provoque les explications des scholiastes: Junon lui reproche en effet d'avoir utilisé la foudre de Jupiter pour anéantir la flotte grecque et punir ainsi le crime d'Ajax; ce reproche leur paraît d'autant plus mérité que, selon eux, Minerve disposait de sa propre foudre:

Quare tum non posuit (*sc.* Vergilius) Mineruam misisse fulmen suum?

Celle-ci, certes, devait être moins puissante:

Sed multi dicunt habere quidem Mineruam, ut Iouem et Iunonem, fulmen, sed non tantum ualere ut uindictam suam possit implere, nisi usa esset Iouis fulmine.

mais le reproche n'en est pas moins, selon le scholiaste, tout à fait justifié:

Vnde merito queritur Iuno Mineruam, cum de numero minorum sit qui fulmen habent, usam tamen Iouis fulmine.

En fait, rien n'indique que VIRGILE ait fait preuve de pareille subtilité: à lire son texte sans préjugé, il ne semble pas qu'il ait songé que Minerve ait eu sa propre foudre: comme dans le passage déjà cité sur le travail des Cyclopes, la seule foudre qu'il connaisse est celle de Jupiter, et ce sont les scholiastes qui veulent forcer son texte à refléter ce qu'ils croient la doctrine étrusque: chose dont, de toute façon, le poète n'avait que faire, puisqu'en l'occurrence ses évocations sont d'inspiration purement grecque. Ce qui importe ici à Junon, c'est que Minerve ait puni sévèrement les Grecs, et elle la jalouse d'autant plus qu'elle l'a fait de sa propre main – *ipsa* – tandis qu'elle devra, elle, recourir aux services d'Eole pour se venger d'Enée; ce n'est donc certainement pas pour souligner la faiblesse des moyens personnels de Minerve qu'elle évoque en Jupiter le vrai

⁹ Ce n'est sans doute pas une raison suffisante pour corriger *Vulcanum* en *Iunonem* comme le fait P. MASCIVIVS (*P. Virgillii Maronis Opera cum integris commentariis Servii, Philargirii, Pierii...* Leeuwarden (1717) 316, *ad. Aen.*, 1, 46), sans d'ailleurs signaler qu'il s'agit d'une correction; SERVIUS a bien pu penser de lui-même à un dieu qui avait malgré tout un rapport privilégié avec la foudre.

maître de la foudre utilisée par sa rivale, mais simplement parce que c'est – pour elle comme pour VIRGILE – la seule foudre existante, et que les termes désignant la foudre attirent presque comme un cliché le nom de Jupiter.

Au chant 11 de l'*Enéide*, c'est Diomède qui, devant les ambassadeurs de Latinus, décrit les malheurs qui ont frappé les Grecs vainqueurs de Troie; et le naufrage d'Ajax sous les coups de Minerve est à nouveau évoqué (11, 259 - 260):

..... scit triste Mineruae
sidus et Euboicae cautes ultorque Caphereus.

SERVIUS (*Aen.*, 11, 259) en profite pour parler des *manubiae Mineruales*:

Re uera autem constat Graecos tempestate laborasse aequinoctio uernali, quando manubiae Mineruales, id est fulmina, tempestates grauissimas commouent.

On voit bien qu'en fait le scholiaste a inclus un terme « étrusque », que du reste il croit nécessaire d'expliquer, dans un contexte totalement grec, où le poète parlait seulement de *sidus Mineruae*, ce qui, nous indique ensuite le commentateur, désigne le Bélier du zodiaque, signe de l'équinoxe de printemps:

Vnde perite dicendo « sidus » utrumque complexus est: nam sidus et tempestatem significat et re uera sidus. Haec autem numina quae inter sidera non uidemus, licet sua signa propria non habent, cum aliis potestate sunt permixta. Vt ophinchus ipse est Aesculapius, gemini Apollinis et Herculis esse dicuntur, sic Mineruae aries esse dinoscitur.

Deux autres textes poétiques latins évoquent encore la vengeance de Minerve contre Ajax. Dans l'*Agamemnon* de SÉNÈQUE, c'est le héraut Eurybate qui raconte la scène à Clytemnestre, en insistant à plusieurs reprises sur le fait que la foudre brandie et lancée par Minerve est celle de son père et non une de ses propres armes (528 - 532):

Ecce alia clades. Fulmine irati Iouis
armata Pallas quicquid haut hasta minax,
haut aegide, haut furore Gorgoneo potest,
at igne patrio temptat et caelo nouae
spirant procellae...

(535 - 537):

Libratur aliud fulmen: hoc toto impetu
certum reducta Pallas excussit manu
imitata patrem.

Et Ajax en tire un argument supplémentaire dans son défi à la déesse (551 - 552):

Aliena inertis tela mittis dextera.
Quid si ipse mittant?

Chez SILIUS ITALICUS (*Pun.*, 14, 477 - 480), c'est un des naufragés de la flotte carthaginoise qui est comparé à Ajax fulminé par Minerve, mais sans que la propriété du trait lui soit expressément reconnue:

Innatat ecce super transtris fumantibus asper
Ornytos ac longam sibimet facit aequore mortem,
qualis Oliades, fulmen iaculante Minerua,
surgentes domuit fluctus ardentibus ulmis.

Un dernier texte est parfois cité à l'appui de l'attribution d'une foudre à Minerve, une scholie du PSEUDO - ACRON (in HOR., *C.*, 1, 2, 2), qui se lit ainsi dans l'édition de O. KELLER (Leipzig, 1902):

Omnēs manubiae albae et nigrae pallida coruscatione esse dicuntur, Iouis rubra et sanguinea.

Mais un manuscrit remplace *pallida coruscatione* par *Palladis*, ce qui pourrait signifier une opposition de couleur entre la foudre de Jupiter et celle de sa fille. En fait, il n'y a probablement là qu'une erreur de copiste, la couleur rouge attribuée à la foudre de Jupiter par le scholiaste étant elle-même simplement tirée de l'expression d'HORACE qu'il commente, *rubente dextra*.

*

Quant à Junon, en dehors du texte de l'interpolateur de SERVIUS sur la fabrication de la foudre, que nous avons déjà évoqué à propos d'Auster et de Mars (*Aen.*, 8, 429), on peut encore citer deux références. L'une est fournie par le même scholiaste à la suite du premier énoncé de la doctrine étrusque; il s'agit d'un vers et demi d'ACCIIUS dont on ignore le contexte (fr. inc. 2 Franchella = fr. inc. 2 Ribbeck):

..... praefeuideo<que> fulgure
ardor iniectus Iunonis dextera ingenti incidit.

Non seulement il est probable qu'il s'agit d'un épisode grec, mais encore on ignore tout de la situation: rien n'empêche que Junon utilise ici la foudre de son époux, comme Minerve utilisait celle de son père contre Ajax.

Enfin, chez STACE (*Theb.*, 1, 256 - 258), Junon exhale sa haine contre Thèbes et reproche à Jupiter ses agissements dans cette ville:

..... illam odimus urbem
quam uultu confessus adis, ubi conscia magni
signa tori tonitrus agis et mea fulmina torques.

*

Contrairement à ce que l'on pourrait croire à la première lecture de ce passage, la déesse n'accuse pas son époux de lui avoir dérobé des foudres qui seraient sa propriété, mais, faisant allusion à sa visite – à la fois galante et « cuisante » – à Sémélé, elle lui reproche d'avoir utilisé pour cela un attribut qu'il aurait dû n'employer que pour elle, son épouse légitime, comme l'explique très bien le scholiaste LACTANTIUS PLACIDIUS (*ad loc.*):

« et mea fulmina torques » id est: insignia matrimonii mei, quae debui sola sentire, uel mihi soli nota et mihi tantum obnoxia.

Il est vrai qu'il fournit ensuite deux autres explications, l'une « physique »:

« mea fulmina » physicum est. Nam simplici ratione si intellegis, uxorem respici, Ceterum fulmen esse sine aere non potest, quia ipse aer Iuno est. Etenim si non fuerint nubes aere collisae, fulmen nullum est. Vt Lucanus: « qualiter expressum uentis per nubila fulmen ».

L'autre théologique:

« mea fulmina »: hoc est secundum pontifices, qui aiunt certa cuique fulmina deo ascripta, in quibus et Mineruae.

qui n'est en fait que la reprise de la doctrine que l'on trouve dans SERVIUS – avec *in quibus et Mineruae* qui rappelle *inter quos et Mineruae* de l'autre scholiaste (*Aen.*, 1, 42) –, sans que du reste l'auteur ait conscience d'une origine étrusque, puisqu'il l'attribue aux pontifes. Mais de toute façon cela n'a rien à voir avec le texte de STACE.

*

L'examen des témoignages concernant chaque divinité conduit ainsi à un scepticisme général sur l'appartenance à la liste des neuf dieux fulgurants, tout en soulignant le rôle de Jupiter comme l'unique maître de la foudre, en Etrurie comme à Rome; seule Minerve pourrait à la rigueur « passer l'examen », mais il est probable qu'elle le doit plus à son égide grecque qu'à une hypothétique *manubria* étrusque.

*

* *

En dehors de Jupiter/Tinia, aucune divinité ne s'impose donc vraiment pour occuper une place dans le panthéon étrusque des dieux fulgurants, ce qui est déjà bien étrange. Mais cette doctrine révèle encore une autre faiblesse: on sait que les Etrusques divisaient le ciel en seize régions, comme l'indique par exemple CICÉRON (*Diu.*, 2, 42):

Caelum in sedecim partis diuiserunt Etrusci.

Or, aucun système simple ne permet de faire correspondre à ces seize régions ni les neuf dieux ni les onze foudres, quelles que soient les justifications plus ou moins acrobatiques que l'on puisse trouver à ce dernier chiffre, mis en rapport par exemple avec les onze signes du zodiaque chaldéen¹⁰.

Mais il y a mieux: la théorie de la division du ciel apparaît en fait totalement indépendante de celle des dieux fulgurants multiples; en effet, non seulement elles ne sont jamais évoquées ensemble, mais encore c'est le seul Jupiter qui est réputé lancer la foudre de chacune des seize régions, selon l'indication de SERVIUS (*Aen.*, 8, 427):

« toto caelo », il est ab omni parte caeli: nam dicunt physici de sedecim partibus caeli iaci fulmina. Ergo hoc dicit: faciebant fulmen in eorum similitudinem, quae Iuppiter iacit toto caelo, hoc est de diuersis partibus caeli, scilicet sedecim.

qui commente ces vers déjà cités (*Aen.*, 8, 427-428):

fulmen erat, toto genitor quae plurima caelo
deicit in terras

En outre, comme le note ingénument THULIN¹¹, la consultation des foudres, en Etrurie comme à Rome, ne concerne que Jupiter – qui est également le seul dieu que l'on puisse inviter à terre sous cette forme, l'éclair recevant alors la qualification d'*hospitale*, selon l'indication de SÉNÈQUE (*N.Q.*, 2, 49, 3) dans sa liste de treize noms, donnée d'après CAECINA:

hospitalia, quae sacrificis ad nos Iouen arcessunt et, ut uerbo eorum molliore utar, inuitant, – sed non irasceretur inuitatus; nunc uenire eum magno inuitantium periculo affirmant . . .

La croyance en plusieurs dieux fulgurants apparaît ainsi inutile, puisque seules les foudres de Jupiter ont une signification et que, quelle que soit la région du ciel d'où provient la foudre, elle est à lui: autrement dit la direction de la foudre serait non signifiante pour déterminer le dieu responsable – ce qui serait surprenant dans un système à plusieurs dieux fulgurants.

¹⁰ C'est ce que propose THULIN, *cit.*, 1, 48, approuvé notamment par S. WEINSTOCK, *Libri fulgurales*, dans *PBSR* 19, 1951, 122-153 (126). On peut se demander comment ces signes, qui n'ont de valeur que dans le déroulement de l'année, pourraient être en rapport avec des foudres lancées par telle ou telle divinité; devrait-on admettre que chacune d'elle ne peut agir que pendant un onzième de l'année, trois onzièmes pour Tinia – Jupiter? Cela n'est dit nulle part – et par ailleurs on ne sait rien du statut et de la forme du zodiaque chez les Etrusques.

¹¹ THULIN, *cit.*, 1, 25.

*

Un retour aux deux textes fondamentaux, examinés à la lumière des doutes que notre enquête fait naître sur cette théorie, va nous montrer qu'eux-mêmes reposent peut-être sur une illusion.

On remarque d'abord que, dans le texte du DEUTERO - SERVIUS (*Aen.*, 1, 42) la citation de VARRON est indépendante de celle des *Etrusci libri*. Aucun éditeur des fragments des *Antiquitates* n'a jamais attribué à leur auteur la mention de ces livres, ce qui est naturel puisqu'en fait, dès le membre de phrase *quaeritur cur ...*, c'est le scholiaste qui reprend personnellement la parole. Dès lors, rien n'implique que la théorie énoncée par VARRON soit celle des livres étrusques, et l'on peut fort bien supposer que, rencontrant dans la littérature – comme nous l'avons fait – des exemples de dieux et de déesses lançant la foudre – le plus souvent empruntée expressément à Jupiter – il ait dressé une liste de ces dieux. Rien n'interdit de penser que ces dieux étaient au nombre de neuf, mais rien n'y oblige non plus; si on gardait le chiffre quatre qui figure dans les manuscrits, on pourrait penser, en plus de Jupiter et Minerve, à Junon et à un dieu à choisir entre Mars et Saturne, à moins qu'on ne puisse retenir les deux, l'expression de SERVIUS pouvant à la rigueur suggérer que ces quatre dieux s'ajoutent à celui à qui personne ne conteste la possession par excellence de la foudre, Jupiter.

La phrase suivante, comme nous l'avons déjà noté, semble incohérente si l'on refuse l'adjonction de la négation <non>, mais cette adjonction même paraît arbitraire. Une lecture plus attentive, permettant de mieux cerner les articulations du texte, peut nous mettre sur la voie d'une solution. En fait, il n'y aurait pas de difficulté si la phrase s'arrêtait à *scripta sunt*; l'auteur affirmerait successivement:

- les Anciens pensaient que la foudre appartenait au seul Jupiter;
- cette foudre n'était pas unique;
- les livres étrusque l'attestent, qui en citent douze sortes.

Aucune contradiction jusque là, puisque ces différentes sortes (*genera*) de foudres n'impliquent nullement une pluralité de propriétaires; et de fait les extraits de *disciplina Etrusca* que nous a conservés SÈNÈQUE contiennent plusieurs tableaux de classification des foudres et des éclairs, dont le plus long, qui concerne ces derniers, comprend treize noms (*N.H.*, 2, 49).

Ce n'est qu'avec l'adjonction de *ita ut est Iouis Imonis Minervae, sic quoque aliorum* que naît la contradiction, puisque contrairement au précepte énoncé au début de la phrase, il est alors suggéré que ces différentes sortes de foudres appartiennent à des dieux différents; mais la construction n'impose pas de penser que ceci fait partie de la doctrine étrusque et c'est ce qui, du reste, explique que la liste reste incomplète; cette liste ne sort pas des *Etrusci libri* et il ne nous est donc pas dit ici combien ceux-ci reconnaissaient de dieux fulgurants.

Le cas du texte de PLINE est différent, puisque selon lui les textes étrusques parlent bien de neuf dieux fulgurants. Mais:

— il semble n'avoir trouvé aucun nom dans ses sources, ce qui paraît confirmer qu'il n'y avait pas de liste;

— il ne juge pas nécessaire d'en fournir lui-même, fût-ce à titre d'exemples comme le fait *SERVIVS*, parce qu'il n'a pas, comme ce dernier, la nécessité d'expliquer un texte où apparaît *Minerve* lançant la foudre;

— la contradiction entre les douze *genera* de foudres chez *SERVIVS* et les onze chez *PLINE* suggère qu'aucun chiffre canonique ne figurait dans les sources étrusques. Comme on l'a déjà dit, on sait par *SÉNÈQUE* que les diverses classifications allaient de trois à treize, sans que ces nombres, sauf sans doute le premier, soient autre chose que l'effet du hasard. En outre, l'explication que *PLINE* donne de ce nombre — *Iouem enim trina iaculari* — paraît bien indiquer qu'il est lui-même responsable de l'addition; mais celle-ci suppose que les neuf dieux aient la disposition autonome de foudres distinctes, ce que n'implique nullement la lettre du texte donné comme représentant l'enseignement étrusque.

*

La critique interne des textes constituant le dossier des neuf dieux fulgurants voit ses conclusions renforcées par l'examen des données fournies par l'autre grand traité sur les foudres, celui de *SÉNÈQUE*, tout imprégné lui aussi de science étrusque, empruntée notamment à *CAECINA* qu'il cite plusieurs fois. Or *SÉNÈQUE* paraît ignorer totalement la théorie des neuf dieux, alors qu'il fournit de nombreux détails sur les trois *manubiae* de Jupiter. Ainsi, lorsqu'il oppose aux idées des théologiens étrusques celles des « philosophes », il ne mentionne que Jupiter (*N.H.*, 2, 41, 1):

Haec adhuc Etruscis philosophisque communia sunt. In illo dissentiunt quod fulmina a Ioue dicunt mitti et tres illi manubiae dant.

puis il développe les conditions dans lesquelles celui-ci utilise ses trois foudres.

A vrai dire, ce texte est, lui aussi, incertain, puisque toute une famille de manuscrits remplace *a Ioue* par *nouem*; mais la quasi-totalité des éditeurs adopte la première leçon, considérant que l'autre est une correction de copiste qui a dû chercher à concilier ce texte avec celui de *PLINE*, bien maladroitement du reste, puisqu'il arrive ainsi à neuf foudres pour un nombre indéterminé de dieux, au lieu de neuf dieux avec onze foudres.

SÉNÈQUE répète d'ailleurs un peu plus loin la même affirmation, en lui en donnant une interprétation panthéiste, peut-être étrangère aux idées étrusques, mais qui confirme au moins la formule littérale du théologème (*N.Q.*, 2, 45, 3):

Vis illum (*sc.* Iouem) uocare mundum, non falleris; ipse enim est hoc quod uides totum, partibus suis inditus, et se sustinens et sua. Idem Etruscis quoque uisum est, et ideo fulmina mitti dixerunt a Ioue, quia sine illo nihil geritur.

A aucun moment, dans le reste du livre, SÉNÈQUE ne fait allusion à d'autres dieux lanceurs de foudre, alors qu'il multiplie les indications sur les différents types de foudres, classées selon leurs manifestations et/ou leurs significations. Et même lorsqu'il critique le fond de la doctrine étrusque, dans les chapitres 42 - 46, c'est aux trois *manubiae* du seul Jupiter qu'il s'en prend, comme par exemple dans la première phrase du chapitre 44:

In hoc quoque tam imperiti non fuerunt ut Iouem existimarent tela mutare . . .

Ce point de la *disciplina Etrusca* est – malgré ces réserves – développé en détail dans un passage qui fait suite immédiatement au texte cité tout à l'heure (*N.Q.*, 2, 41, 1 - 2):

. . . fulmina a Ioue dicunt mitti et tres illi manubias dant. Prima, ut aiunt, monet et placata est et ipsius Iouis consilio mittitur. Secundam mittit quidem Iupiter, sed ex consilii sententia, duodecim enim deos aduocat; hoc fulmen boni aliquid aliquando facit, sed tunc quoque non aliter quam ut noceat; nec prodest quidem impune. Tertiam manubiam idem Iupiter mittit, sed adhibitis in consilium diis quos superiores et inuolutos uocant, quia uastat in quae incidit et utique mutat statum priuatum et publicum quem inuenit; ignis enim nihil esse quod fuit patitur.

Les trois *manubiae* attribuées à Jupiter se reconnaissent donc à leurs effets, de plus en plus néfastes pour ceux qui en sont victimes; mais on note en même temps que, pour les foudres d'ordre deux et trois, la puissance du dieu fulgurant est contrôlée par deux groupes de divinités – un pour chacune des foudres – dont l'accord préalable est nécessaire. Le premier de ces conseils est composé de douze dieux sur lesquels n'est fourni aucun autre détail que ce nombre. Les membres du second conseil, en revanche, sont qualifiés de *superiores et inuoluti*, mais leur nombre n'est pas précisé.

Plusieurs textes confirment tout ou partie de ces éléments de doctrine. Le plus clair et le plus complet est celui de FÉSTUS (114, 5 - 14 L, *s.u. manubiae*):

M a n u b i a e Iouis tres creduntur esse, quarum unae sint minimae, quae moeneant placataeque sint. Alterae quae maiores sint, ac ueniant cum fragore, discutiantque aut diuellant, quae a Ioue sint, et consilio deorum mitti existimantur. Tertiae his ampliores, quae cum igne ueniant; et quanquam nullum sine igne fulgur sit, hae propriam differentiam habeant quod aut adurant, aut fuligine deformant, aut accendant; quae statum mutant deorum consilio superiorum.

On note qu'ici le nombre de dieux formant le premier conseil n'est pas précisé¹², tandis que ceux du second sont encore qualifiés de *superiores*.

¹² En fait, le conseil compétent pour la seconde *manubia* n'est pas caractérisé du tout dans le texte transmis, tandis que celui de la troisième l'est: *deorum . . . superiorum*; c'est la raison pour laquelle C. O. MÜLLER propose, dans l'apparat de son édition (Leipzig 1839), d'ajouter

Un poète comme OVIDE manifeste aussi sa connaissance du sujet par diverses allusions: ainsi il nous présente Jupiter utilisant pour rendre visite à Sémélé sa deuxième foudre, moins puissante que celle qui abattit Typhée (*Met.*, 3, 302 - 307):

Qua tamen usque potest, uires sibi demere temptat;
nec, quo centimanum deiecerat igne Typhoea,
nunc armatur eo; nimium feritatis in illo est.
Est aliud leuius fulmen, cui dextra Cyclopus
saeuitiae flammaeque minus, minus addidit irac;
tela secunda uocant superi; capit illa . . .

Ailleurs, il nous montre le même Jupiter consultant les <dei> *superi* avant de foudroyer Phaéton – ce qu'il ne peut guère faire qu'avec sa troisième foudre (*Met.*, 2, 304 - 305):

At pater omnipotens, superos testatus et [ipsum
qui dederat currus . . .

Si l'on n'a pas là, bien sûr, d'exposé systématique, du moins ne trouve-t-on rien qui ne puisse s'insérer dans les données transmises par FESTUS et SÉNÈQUE.

Il ressort donc que, dans les conceptions que reflètent ces textes, Jupiter est bien le seul dieu à lancer effectivement la foudre, mais que d'autres divinités sont associées à la décision de recourir à ce moyen d'action sur les hommes. Ne peut-on pas entrevoir ici une approche de la théorie qui permettrait de concilier les renseignements en apparence contradictoires de SÉNÈQUE et de PLINE et d'expliquer l'ambiguïté du texte de SERVIUS? L'étude d'autres textes va nous fournir de nouveaux indices en ce sens.

*

Des précisions supplémentaires sont en effet apportées par ARNOBE. Dans un développement sur les Pénates, il indique que les Etrusques les considèrent comme comprenant six couples de divinités, conseillères de Jupiter (*Nat.*, 3, 40):

Hos (*sc.* Penates) Consentes et Complices Etrusci aiunt et nominant, quod una orientantur et occident una, sex mares et totidem feminas, nominibus ignotis et miserationis parcissimae; sed eos summi Iouis consiliarios ac principes existimari.

soit <consentium>, soit <XII> – ce que C. SCHMEISSER, *cit.*, 34 refuse, tandis que THULIN, *cit.*, 1, 31 se montre favorable à la seconde proposition en notant que le chiffre était dans CAECINA, source probable de VERRIUS FLACCUS. Nous pensons pour notre part que la présence de *consilium*, formellement proche de *consentes*, a pu favoriser la disparition de ce mot, mais peut-être déjà dès FESTUS, ou même VERRIUS FLACCUS.

En raison de leur nombre et de leur fonction, il y a tout lieu de penser que ces dieux forment le premier des conseils de Jupiter mentionnés par SÉNÈQUE; du même coup on apprend deux des noms collectifs qui les désignaient: *Consentes* et *Complices*; bien qu'il s'agisse de transcriptions latines et non pas de termes originaux étrusques, on remarque que ces mots expriment surtout l'idée de collégialité, paraphrasée du reste par la proposition *quod una oriantur et occident una*. Ce texte nous indique aussi que ces dieux se répartissent par moitié entre les deux sexes, mais il confirme que leurs noms individuels sont inconnus, ce qui paraît exclure toute tentative d'identification, que ce soit avec on douze grands dieux du panthéon gréco-romain, ou avec les signes du zodiaque. Enfin l'expression *miserationis parcissimae* se réfère sans doute à leur rôle dans le lancer de la seconde *manubia*, qui cause toujours quelque dommage, même si elle est moins nuisible que la troisième.

Ces *dii Consentes Penates* se retrouvent, en compagnie de Jupiter, dans la première des seize régions célestes selon la description de MARTIANUS CAPELLA (1, 45):

Nam in sedecim discerni dicitur caelum omne regiones, in quarum prima sedes habere memorantur post ipsum Iouem dii Consentes Penates, Salus ac Lares, Ianus, Fauores opertanei Nocturnusque.

ce sont eux qu'un peu plus haut (1, 41) il qualifiait de *senatores deorum*, en indiquant déjà que leur noms individuels sont secrets:

... *senatores deorum*, qui Penates ferebantur Tonantis ipsius quorumque nomina quoniam publicari secretum caeleste non pertulit, ex eo quod omnia pariter repromittunt, nomen eis consensione perfecit.

Dans la seconde des régions célestes apparaît un autre ensemble de dieux non individualisés, voisins également de Jupiter, les *dii Nouensiles* (1, 46):

In secunda itidem mansitabant praeter domum Iouis, quae ibi quoque sublimis est, ut est in omnibus praediatus, Quirinus Mars, Lars militaris; Iuno etiam ibi domicilium possidebat, Fons etiam, Lymphae diique Nouensiles.

Ce nom mystérieux, analysable d'au moins deux façons (*<nouus* ou *<nouem*) a donné lieu à une prolifération de théories, dont ARNOBE (*Nat.*, 3, 38 - 39) s'est fait l'écho:

38. ... Nouensiles Piso deos esse credit nouem in Sabinis apud Trebiam constitutos. Hos Granius Musas putat consensum accommodans Aelio, nouenarium numerum tradit Varro, quod in mouendis rebus potentissimus semper habeatur et maximus, nouitatum Cornificius praesides, quod curantibus his omnia nouitate integrentur et constant, deos nouem Manilius quibus solis Iuppiter potestatem iaciendi sui permiserit fulminis. Cincius numina peregrina nouitate ex ipsa appellata pronuntiat; nam solere

Romanos religiones urbium superatarum partim priuatim per familias spargere, partim publice consecrare, ac ne aliqui deorum multitudine aut ignorantia præteriretur, breuitatis et compendii causa uno pariter nomine cunctos Nouensiles inuocari. 39. Sunt praterea nonnulli, qui ex hominibus diuos factos hac prædicant appellatione signari, ut est Hercules, Romulus, Aesculapius, Liber, Aeneas.

Sans entrer dans l'examen de toutes ces affirmations, dont plusieurs peuvent être exactes dans des contextes différents – Sabine, Latium, Etrurie... –, on ne retiendra ici que l'opinion de MANILIUS, que nous avons déjà rencontrée au début de cette étude. Si la place des *dii Nouensiles* dans la description de MARTIANUS CAPELLA incite à voir en eux le conseil supérieur dont parle SÉNÈQUE, on peut en conclure que MANILIUS a gardé de la doctrine authentique le lien de ces divinités avec le lancer de la foudre, mais en le gauchissant pour en faire neuf dieux fulgurants – sans d'ailleurs perdre totalement de vue que la foudre appartient en propre au seul Jupiter, comme l'indiquent à la fois *sui fulminis* dans ce texte, et l'étrange expression par laquelle ARNOBE résume une seconde fois (*Nat.*, 3, 39) son opinion :

Manibus (eos Nouensiles) alieni fulminis iaculatores sub istius uocaminis appellatione concludit.

Que peut bien représenter *alieni* sinon Jupiter? Mais avec PLINE ce lien obscur disparaît complètement, et l'on se retrouve avec neuf dieux ayant chacun leur propre foudre.

A vrai dire, il ne nous semble nullement nécessaire de retrouver le chiffre neuf dans la constitution du mot *nouensiles*; ici encore, il s'agit de la transcription d'un terme étrusque, et l'on ne saura probablement jamais s'il s'agit d'une transposition phonétique ou d'une traduction¹³. Mais il était fatal que les Romains y cherchassent un radical connu – et ils en ont trouvé deux! MANILIUS et PLINE ont privilégié l'explication par *nouem*, s'écartant encore du théologème initial, qui affirmait que le nombre de ces dieux supérieurs était inconnu.

Un dernier texte peut, nous semble-t-il, confirmer l'hypothèse présentée. Dans une note sur *Nouensiles*, qui l'intéresse pour la variation *Nouensiles* / *Nouensides*, le grammairien MARIUS VICTORINUS (*Gram.*, 1, 4, 109 - 110) remarque incidemment, à la fin de son développement :

¹³ Nous penchons plutôt pour l'utilisation d'un mot latin préexistant mais avec une valeur différente, car à Rome les *Nouensiles* apparaissent en opposition avec *Indigetes* – sans que la nature de cette opposition soit claire –, ce qui n'est pas le cas en Etrurie – où l'on a en face le collège des *Consentes*. Mais la raison du choix de ce mot – ressemblance sémantique ou phonétique – nous reste inconnue.

Nouensiles autem, quos Graeci συνέννεα, post nouendii, a considendo, id est eadem sede praediti.

Le terme grec συνέννεα est un hapax; s'il s'agit d'une traduction authentique de *Nouensiles*, il en exprime d'une part l'aspect collégial (συν-), d'autre part le chiffre neuf que les Romains croyaient y reconnaître. Quant au second terme latin, *nouendii*¹⁴, il ne conserve plus en apparence que ce chiffre.

Mais du même coup nous obtenons l'explication de l'affirmation de PLINE: ce qu'il écrit *nouem deos* doit en fait se lire *nouendeos*, l'équivalent de *nouensiles*. MARIUS VICTORINUS fournit ainsi le chaînon qui permet de passer de la doctrine de MANILIUS à celle de PLINE. Et MANILIUS lui-même ne faisait que gauchir à sa manière la doctrine authentique que l'on trouve chez SÉNÈQUE et FESTUS.

*

* *

En conclusion, il apparaît donc que l'affirmation de PLINE sur l'existence de neuf dieux fulgurants dans la religion étrusque repose sur une interprétation du terme *Nouensiles* doublement erronée, dans son étymologie comme dans la fonction des divinités qu'il désigne; en fait, ce mot n'est ici que la transposition d'un terme étrusque encore inconnu, désignant non pas un groupe de dieux fulgurants au nombre de neuf, mais un des « conseils » de Tinia à l'effectif inconnu. Il est difficile de dire qui est la source de l'erreur, mais on en entrevoit le cheminement, avec un premier stade représenté par MANILIUS; en tout cas, elle ne doit pas être antérieure au moment où les *libri Etrusci* ont été traduits en latin – mais parmi tous les noms connus en ce domaine, il faut certainement exclure CAECINA, puisque SÉNÈQUE, qui l'utilise, ne se trompe pas.

Les neuf dieux fulgurants – que PLINE lui-même était incapable de nommer – sont donc étrangers à la véritable kéraunoscopie étrusque. A leur place apparaît un système à la hiérarchie plus complexe, où Jupiter, c'est-à-dire Tinia, seul lanceur effectif de la foudre, est muni de trois carreaux aux effets dissemblables, et contrôlé par deux conseils, l'un de douze *dii Consentes*, l'autre d'un nombre indéterminé de *dii Nouensiles*.

Paris - Florence

Mai 1985

¹⁴ Ces *nouendii* sont, semble-t-il, les destinataires d'une patère à vernis rouge trouvée à Ardée et conservée au Musée de la Villa Giulia, datant probablement du III^e s. av. J.-C. (cf. A. PASQUI, dans *NS* 1900, 59; C. O. THULIN, *RM* 22, 1907, 308); on y lit *nouen: deiuo* (*CIL* I², 455 + Add. p. 714 = E. VETTER, 364b), forme très archaïque aussi bien dans le tracé des lettres (*e* en cursif ancien) que dans la morphologie (conservation de *e* initial et de *n* final, en face de latin *nouem*). Mais cette inscription isolée ne peut nous renseigner sur le sens du mot dans le contexte étrusque, où, comme pour *nouensides*, il peut encore s'agir d'un équivalent approximatif.